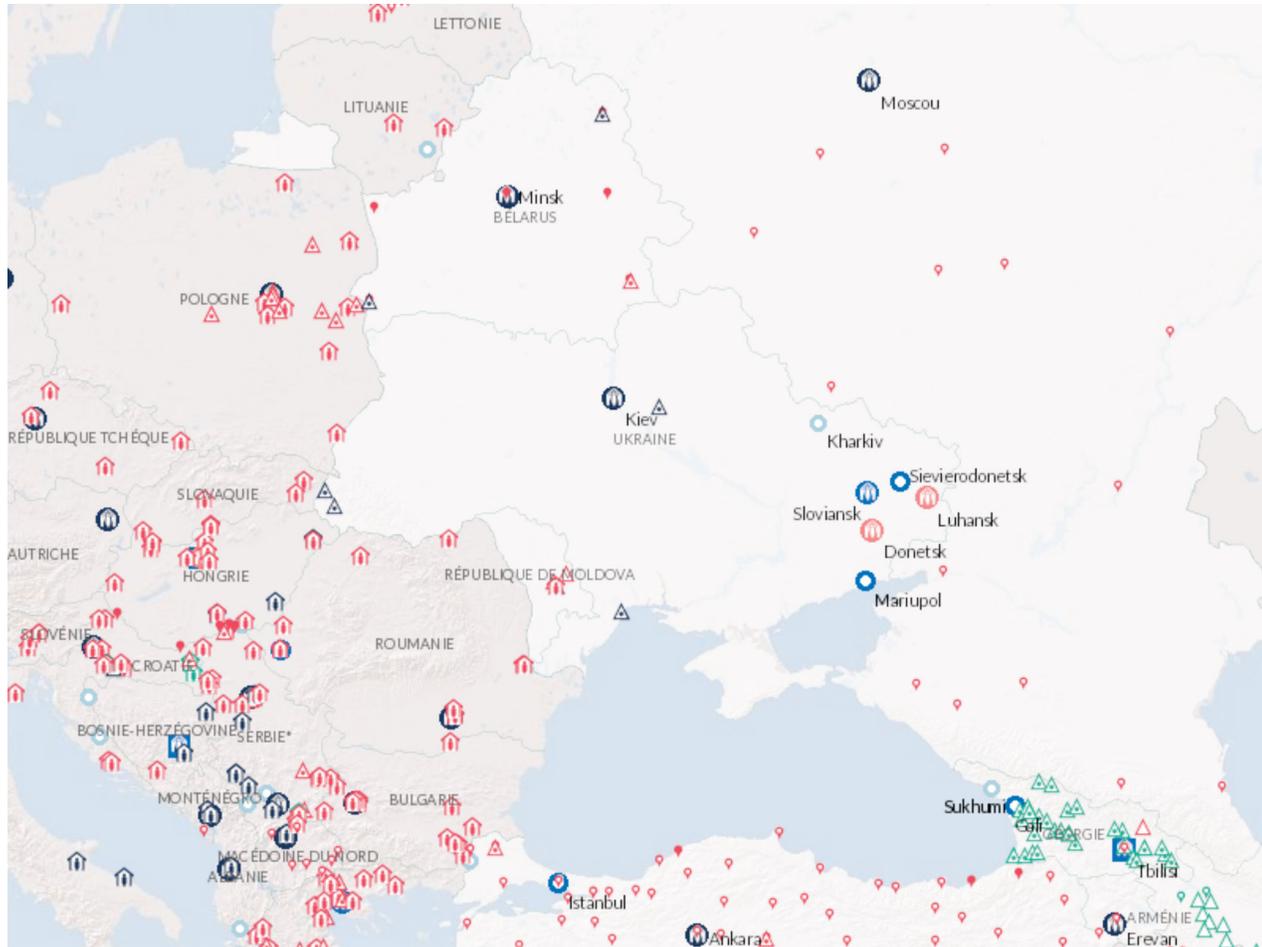
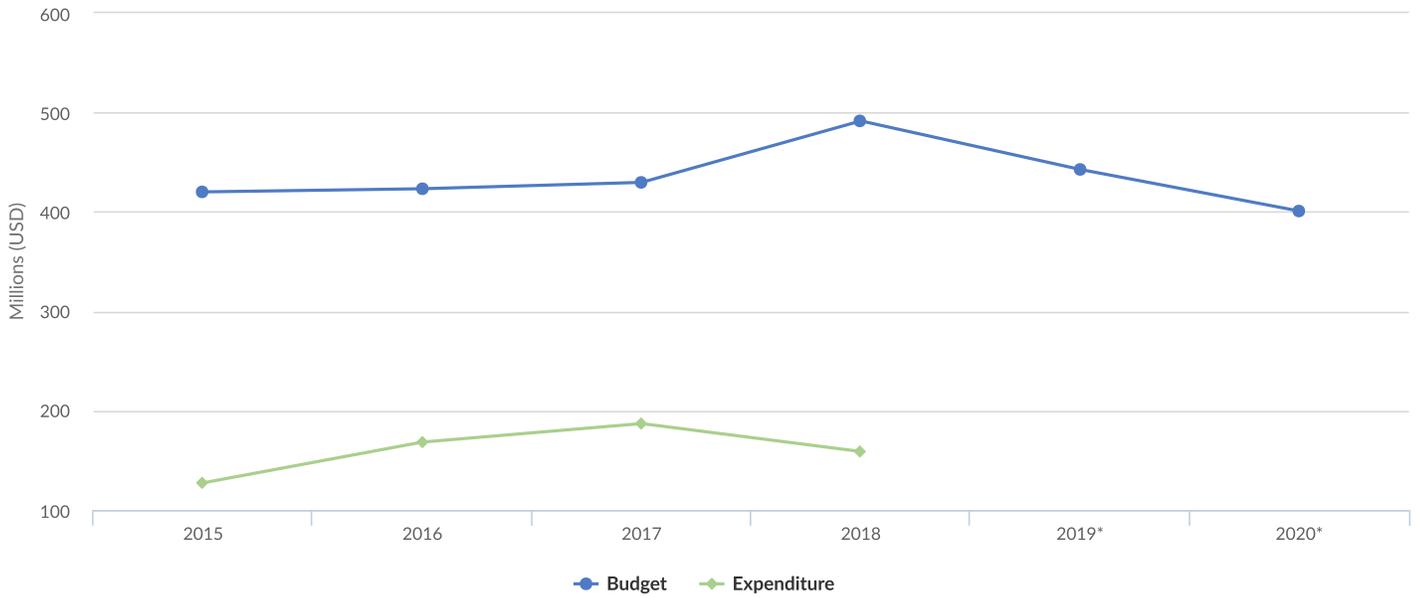


Subregion: Eastern Europe

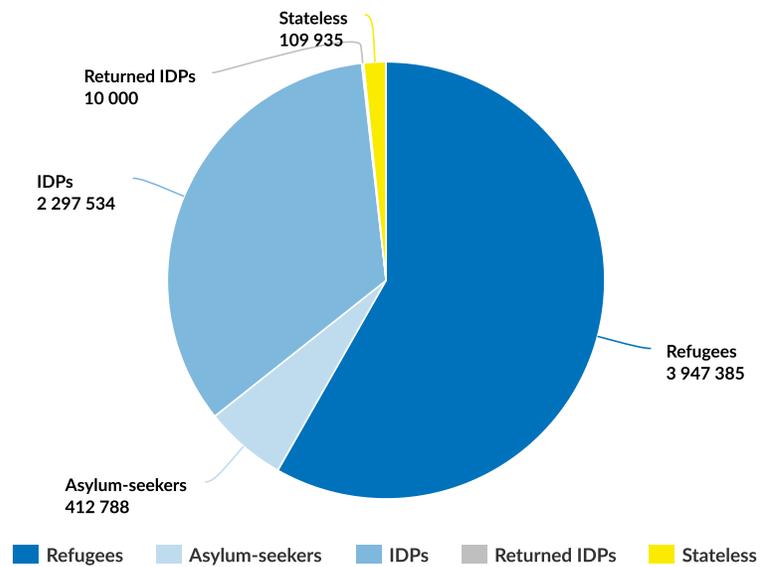
| Arménie | Azerbaïdjan | Bélarus | Géorgie | République de Moldova | Fédération de Russie | Turquie | Ukraine |



Budgets and Expenditure in Subregion Eastern Europe



People of Concern - 2020 [projected]



Environnement opérationnel

La situation en Europe de l'Est reste influencée par les déplacements résultant de conflits. La sous-région accueille un nombre important de personnes relevant de la compétence du HCR, notamment des réfugiés, des déplacés internes, des assimilés réfugiés et des apatrides. Le HCR aide les États de la sous-région à veiller à ce que toutes les personnes relevant de sa compétence reçoivent une protection, vivent aux côtés des communautés hôtes et deviennent progressivement autosuffisantes.

Le HCR renforcera les régimes d'asile pour garantir la pérennité de ses activités et il aidera les gouvernements à ajuster leur capacité en vue de consolider des programmes d'intégration locale, notamment d'accès à l'emploi et de moyens de subsistance. Il continuera de plaider pour l'intégration des réfugiés dans les objectifs de développement durable nationaux de même que dans les stratégies sectorielles nationales.

Comparé à 2018, le nombre de personnes relevant de la compétence du HCR dans la sous-région est resté stable, la plupart des demandeurs d'asile étant encore originaires d'Afghanistan, d'Ukraine, de République arabe syrienne, de République islamique d'Iran, d'Iraq et de Somalie. Le HCR surveille de près la situation des Ukrainiens déplacés à l'intérieur de leur pays et s'il est estimé que, depuis 2014, plus d'un million d'Ukrainiens ont quitté le pays, au 31 décembre 2018, 125 200 d'entre eux avaient encore besoin d'une protection internationale dans des pays voisins ou autres.

Pour résoudre les problèmes liés aux déplacements dans la région, il faudra apporter une solution appropriée aux conflits qui ont touché les pays d'Europe de l'Est. Le HCR continuera d'appuyer les processus pertinents sous la direction de l'OSCE, de l'Union européenne et des Nations Unies. Si les besoins essentiels des personnes déplacées sont progressivement satisfaits, beaucoup de personnes relevant de la compétence du HCR sont encore en quête de solutions durables.

En 2020, le HCR concentrera son travail en Europe de l'Est sur les domaines suivants :

- soutenir l'accès des personnes relevant de sa compétence à des solutions durables, principalement par l'intégration locale et les activités d'autosuffisance ;
- aider les personnes relevant de sa compétence qui ont des besoins spécifiques, tout en facilitant l'accès de toutes les personnes relevant de sa compétence aux services publics et aux moyens de subsistance. Cela comprend une aide en espèces qui vise les plus vulnérables pour couvrir les besoins aigus en abris, soins médicaux, protection de l'enfance, traitement des violences sexuelles et de genre et autres. L'aide juridique, ainsi que quelques interventions de soins de santé ponctuelles seront aussi assurées ;
- appuyer les processus de consolidation de la paix avec des activités pour améliorer les conditions propices à des solutions durables et à la prévention de nouveaux déplacements ;
- surveiller régulièrement les conditions dans les centres de réception et d'hébergement temporaire, aux frontières et dans les établissements pénitentiaires ;
- renforcer la législation et les procédures nationales pour prévenir et réduire les cas d'apatridie et plaider en faveur de l'adhésion aux deux conventions sur l'apatridie ;
- soutenir les activités gouvernementales en faveur de toutes les personnes relevant de la compétence de l'organisation, notamment les déplacés internes, et l'obligation de leur rendre des comptes ;
- améliorer la qualité des régimes nationaux d'asile, notamment la détermination du statut de réfugié, pour faire en sorte que les personnes relevant de la compétence de l'organisation aient accès à la protection ;
- travailler en étroite liaison avec les acteurs concernés sur la planification en cas d'urgence, selon les besoins.

Le HCR cherchera à atteindre son objectif stratégique qui est de retirer progressivement son assistance directe pour se concentrer sur le travail de plaidoyer afin d'inciter les États à mieux protéger les personnes relevant de sa compétence, garantir l'accès aux programmes sociaux publics et promouvoir leurs contributions et leur collaboration, conformément aux principes du Pacte mondial sur les réfugiés.

Opérations

Au 1^{er} juillet 2019, l'**Arménie** abritait près de 14 000 Syriens d'origine arménienne, ainsi que quelque 3900 réfugiés de différentes nationalités. Les personnes les plus vulnérables bénéficieront d'un soutien à l'autosuffisance fourni par le HCR, en coopération avec le Gouvernement et des ONG. Le HCR s'efforcera de consolider encore la procédure d'asile et d'améliorer les conditions d'accueil en Arménie. Il recherchera également la collaboration avec les institutions étatiques pour concilier les préoccupations de sécurité avec les besoins de protection et réduire les cas de détention de demandeurs d'asile, tout en maintenant la coordination avec les partenaires pour exploiter au mieux les ressources et renforcer son plaidoyer.

Le 1^{er} juillet 2019, l'**Azerbaïdjan** abritait 1097 réfugiés (dont à peine 86 étaient reconnus par le biais de la procédure de détermination du statut de réfugié du Gouvernement), 132 demandeurs d'asile, près de 3600 apatrides et plus de 620 000 déplacés internes. Le HCR continuera d'aider le Gouvernement à améliorer la qualité de ses procédures d'asile et il travaillera en vue d'un régime d'asile plus juste et plus efficace qui permettra ultérieurement au HCR de cesser, progressivement et de manière responsable, ses opérations de détermination parallèle du statut de réfugié. Alors que seuls les 86 réfugiés reconnus par le Gouvernement jouissent de droits fondamentaux et sont sur la voie vers l'intégration, les

1011 autres sont tolérés sur le territoire du pays sans statut juridique officiel ni droit à l'emploi légal et ils dépendent donc largement de l'aide du HCR. L'organisation continuera de porter secours aux personnes extrêmement vulnérables relevant de sa compétence et qui présentent des besoins spécifiques, notamment avec une aide en espèces, juridique, médicale, éducative et autre pour couvrir leurs besoins considérables de protection. Elle maintiendra aussi son engagement en faveur des déplacés internes en maintenant l'aide juridique aux communautés de déplacés internes.

Le 1^{er} juillet 2019, le **Bélarus** comptait près de 8500 personnes relevant de la compétence du HCR, dont environ 5900 apatrides, près de 2550 réfugiés et 151 demandeurs d'asile qui attendaient une décision. Le HCR s'efforcera en priorité d'aider le Gouvernement à se doter d'un régime d'asile national bien conçu et efficace et il encouragera l'intégration locale et l'autosuffisance comme solutions durables les plus viables pour les réfugiés dans le pays. Il continuera à plaider aussi en faveur de l'adhésion du pays aux conventions sur l'apatridie. Enfin, en partenariat avec l'OIM et d'autres institutions des Nations Unies, il aidera le Bélarus à faire face aux mouvements mixtes croissants.

En date du 1^{er} juillet 2019, la **Géorgie** accueillait environ 3000 réfugiés et assimilés réfugiés, quelque 900 demandeurs d'asile, 600 apatrides et près de 280 000 déplacés internes. Le HCR soutiendra les efforts des acteurs concernés pour protéger et améliorer les conditions d'intégration des réfugiés et d'autres populations déplacées. Il s'attachera à faire en sorte que les personnes relevant de sa compétence soient informées de leurs droits, il améliorera leur accès aux services étatiques et étendra le soutien socio-économique actuel sur la base d'une association entre autosuffisance et possibilités d'emploi. Il apportera aussi un soutien aux personnes les plus vulnérables avec des aides en espèces. Le HCR surveillera l'accès au territoire et à la procédure d'asile, ainsi que les conditions d'accueil. Il renforcera encore la qualité des procédures nationales d'asile, notamment en plaidant pour l'application pleine et entière des principes du droit relatif aux réfugiés. En Abkhazie, le HCR poursuivra son plaidoyer pour la liberté de circulation, l'octroi de documents d'identité et le plein accès à tous les droits pour la population de déplacés internes de retour, de même que pour les assimilés réfugiés, tout en soutenant aussi l'offre de moyens de subsistance viables pour ces populations.

2020 Budget for Eastern Europe | USD

Operation	Pillar 1 Refugee programme	Pillar 2 Stateless programme	Pillar 3 Reintegration projects	Pillar 4 IDP projects	Total
Armenia	3,535,917	123,443	0	0	3,659,360
Azerbaijan	2,999,281	95,715	0	970,321	4,065,316
Belarus	1,895,000	45,000	0	0	1,940,000
Georgia	3,106,713	371,413	0	2,611,250	6,089,375
Russian Federation	5,604,287	830,333	0	0	6,434,620
Turkey	350,437,805	5,000	0	0	350,442,805
Ukraine	5,158,391	908,838	0	22,136,948	28,204,176
Total	372,737,393	2,379,742	0	25,718,518	400,835,653